

Mairie de CHAMESEY
Compte Rendu du Conseil Municipal
Séance du mercredi 16 septembre 2026 à 20 heures 30

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

Votants : 11

Date de convocation : 09/09/2026

Date d'affichage : 21/09/2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le **16 septembre**, à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Johann DEVAUX, Maire**.

Nombre de membres

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 0

Présents : Mmes Lolita CUCHEROUSET, Monique HUMBERT, Marion DE MURCIA JACQUOT, Aline TOURNOUX, Jennifer STECHER, Mrs Emmanuel CHATELAIN, Johann DEVAUX, Philippe EMONIN, Corentin JOLY, Stéphane GUILLEMIN, Ludovic MAIRE-AMIOT

Excusé(s):

Date convocation

09/09/2026

Date d'affichage

21/09/2026

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CHATELAIN

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du conseil précédent
2. Point sur la carte communale
3. Point sur les travaux de l'école
4. Point sur la situation du cimetière
5. Location salle des fêtes
6. Taxe unique pour les logements vacants
7. Modification de la délibération relative aux délégations du conseil municipal au maire
8. Référent déontologue par le CDG
9. Subventions au FSL et FAAD 2026
10. Recensement population
11. Factures
12. Questions et informations diverses

1- Validation du conseil précédent

Le conseil accepte à l'unanimité la validation du conseil précédent

2- Point sur la carte communale

Suite à la réunion du jeudi 3 septembre avec les personnes du cabinet d'étude Initiative et Madame Renaudin de la DDT, Monsieur le Maire informe les membres présents que cinq constructions maximums peuvent être envisagées sur l'ensemble de la carte communale. Un logement est en cours hors lotissement.

La DDT doit valider le dossier de la carte communale.

Une réunion publique doit avoir lieu pour une présentation globale et répondre aux questions individuelles. Une date reste à convenir.

3- Point sur les travaux de l'école

Monsieur le Maire présente les différents plans du projet. Une rencontre est prévue avec le cabinet SOLIHA le mercredi 14 octobre à 10h00 pour la présentation du projet. Le conseil de Chamesey et de Longeville sont invités.

4- Point sur la situation du cimetière

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de 3000 € TTC établi par l'entreprise Marbrerie Cuenot de Sancey pour l'installation de 5 nouvelles caves urnes. Le conseil accepte à l'unanimité.

5- Location salle des fêtes

Le conseil de Chamesey décide prendre contact avec le conseil de Longeville pour établir un tarif. La salle ne serait louée que pour des réunions de travail et aux associations.

6- Taxe unique pour les logements vacants

Le conseil reporte à plus tard sa décision et poursuit sa réflexion.

7- Modification de la délibération relative aux délégations du conseil municipal au maire

Suite au courrier de Monsieur le Sous-Préfet sur la délibération prise en mars concernant les délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal, des précisions sont à apporter sur les points suivants :

- Droit de préemption jusqu'à 3000 €
- Assurances jusqu'à 1000 €
- Subventions jusqu'à 100 000 €

8- Réfèrent déontologue par le CDG

Le conseil a validé la délibération du Centre de Gestion concernant les référents déontologues à 2 voix contre et 9 voix pour.

9- Subventions au FSL et FAAD 2026

Le conseil n'accorde aucune subvention pour le FSL et FAAD.

Une proposition est faite de 100 € de subvention pour les jeunes sapeurs-pompiers de Sancey.
Le conseil valide à l'unanimité.

10- Recensement population

Madame Annie CHOULET réalisera le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2027.

11- Présentation des factures

12- Questions diverses

Monsieur le Maire présente aux membres présents du conseil le courrier De la communauté de communes de Sancey Belleherbe qui mentionne que l'usage des citernes sera bientôt évalué et compter dans l'assainissement.

Aucunes autres questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 38.

Le Maire
DEVAUX Johann

